

Du bon usage des casiers

Les casiers sont proposés aux élèves afin que ceux-ci y entreposent **uniquement** leur matériel scolaire et leurs vêtements de sport.

ATTENTION

- Garder le casier propre et en bon état.
- Ne pas y laisser de nourriture.
- Vider le casier à la veille des vacances d'hiver, de printemps et en fin d'année. Les dates seront communiquées par les éducateurs. L'école se réserve le droit de l'ouvrir si ce dernier n'est pas vidé aux dates demandées.

Responsabilité

Un casier est attribué à une **seule personne**, l'élève est responsable du casier et de son contenu. Il doit donc se procurer un cadenas. L'école ne pourra intervenir qu'en cas d'effraction.

Dégradations

Toute dégradation des casiers engendrera :

- La suspension du service d'un casier à l'élève concerné jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Des mesures disciplinaires adaptées aux dégradations commises.